

à une ville d'or où il est reçu par 32 belles femmes qui lui donnent 32 perles et il vit là 320.000 années. Enfin il arrive à une ville de fer ; il y trouve un homme qui portait sur la tête une roue de feu ; cette roue se transporte aussitôt sur la tête de *Ts'eu-t'ong-niu*. Celui-ci demande à un geôlier pourquoi il doit endurer ce supplice et pourquoi il a éprouvé auparavant de si grandes félicités. Les joies qu'il a éprouvées par quantités proportionnées aux nombres 4, 8, 16 et 32 sont la récompense du bien qu'il a fait autrefois à sa mère en lui donnant 2 pièces de monnaie, puis 4, puis 8, puis 16. Le supplice de la roue de feu lui est infligé parce qu'il a cassé des cheveux à sa mère. Les peines de *Ts'eu-t'ong-niu* ne devaient prendre fin que lorsque quelque autre homme, ayant agi comme lui, viendrait le remplacer ; mais il conçoit la bonne pensée de concentrer en lui les douleurs de tous ceux qui souffrent et aussitôt la roue de feu tombe par terre. Le geôlier, irrité, le tue, mais il renaît dans les cieux Tusita.

(*Trip.*, XIV, 10, pp. 4 v^o-5 r^o) (1).

Autrefois dans les montagnes neigeuses il y avait un ascète nommé *T'i-po-yen* (Dvaipâyana) qui avait coutume d'uriner sur une roche. Une biche, qui lécha ce rocher, devint grosse et donna le jour à une fille ; cette fille était fort belle, et, dans chaque endroit où elle posait le pied, naissait une fleur de lotus. Un jour que le feu qu'elle était chargée d'entretenir s'était éteint, elle se rend chez un voisin pour emprunter du feu et, sur la demande du maître de maison, fait sept fois le tour de sa demeure qui se trouve ainsi entourée de sept rangs de lotus. Survient le roi *Wou-t'i-yen* (Udayana) qui voit les lotus, s'enquiert de leur origine, recherche la fille, la trouve et l'épouse. La jeune femme donne naissance à cinq cents œufs ; la première femme du roi, poussée par la jalousie, substitue cinq cents boulettes de farine aux cinq cent œufs qu'elle place dans une boîte scellée et jette dans le Gange. La boîte est recueillie par le roi *Sa-tan-*

(1) Cf. le n° 23, t. I, pp. 80-84.